Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
053-200083392-20261102-S05-BC-171-2026-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Mise en ligne le 05/11/2026

DÉLIBÉRATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N° 171/2026
SÉANCE N°05 DU 02 NOVEMBRE 2026

FONDS D'AIDE AUX UTILISATEURS SPORTIFS DE L'ESPACE MAYENNE (FAUSEM) – ENTRAÎNEMENTS MUR ESCALADE - DEMANDE DE L'ASSOCIATION GRIMPER EN AGGLOMÉRATION LAVALLOISE (GRAL 53)

À la date mentionnée ci-dessus, le bureau communautaire, légalement convoqué le 27 octobre 2026, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-sept heures zéro minute, dans la salle Ambroise Paré de l'Hôtel Communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault.

Étaient présents
Florian Bercault, président ; Isabelle Fougeray, Tony Echelard, Corinne Gougeon, Fabien Robin, Patrick Pavard, Claire Le Cornec, Christine Nadau, Julien Brocail, Ingrid Walkowiak, Sébastien Destais, Nadège Davoust, Nicolas Deulofeu (à partir de 17 h 33), vice-présidents ; Olivier Barré, Céline Loiseau, Antoine Caplan (à partir de 17 h 42), Geneviève Pham Sigmann, Jean-Marc Chanteau, Sylvie Ribault, Louis Michel (jusqu'à 18 h 11), Éric Morand, Patrice Morin (jusqu'à 17 h 33), Éric Paris et Gwénaël Poisson, membres du bureau.

Étaient absents ou excusés
Jean-René Ladurée, Vice-Président.

Étaient représentés
Marie Er-Rafiqi a donné pouvoir à Ingrid Walkowiak, Nathalie Forêt-Vettier a donné pouvoir à Sébastien Destais, Patrice Morin a donné pouvoir à Éric Paris (à partir de 17 h 33).

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 4 novembre 2026.

N° 171/2026

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 02 NOVEMBRE 2026

FONDS D'AIDE AUX UTILISATEURS SPORTIFS DE L'ESPACE MAYENNE (FAUSEM) – ENTRAINEMENTS MUR ESCALADE - DEMANDE DE L'ASSOCIATION GRIMPER EN AGGLOMÉRATION LAVALLOISE (GRAL 53)

Rapporteur : Céline Loiseau

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121 29, L5211-1, L5211-2 et L5211-10,

Vu la délibération n°108/2026 du conseil communautaire du 5 octobre 2026 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au bureau communautaire,

Vu la délibération n°144/2022 du conseil communautaire du 28 novembre 2022 portant création du fonds d'aide aux utilisateurs sportifs de l'Espace Mayenne spécifique aux entraînements et de son règlement,

Vu le budget primitif 2026 adopté le 15 décembre 2025,

Considérant que Laval Agglomération souhaite participer aux coûts liés à la mise à disposition du mur d'escalade de l'Espace Mayenne supportés par l'association sportive Grimper en agglomération lavalloise pour les périodes du 1er septembre 2025 au 31 décembre 2025, 1er janvier 2026 au 31 mars 2026 et 1er avril 2026 au 30 juin 2026.

Après avis de la commission culture et sport,

DÉLIBÈRE

Article 1er
Le bureau communautaire décide par application du règlement d'attribution du fonds, d'attribuer à l'association Grimper en agglomération lavalloise une aide d'un montant de 13 087,46 € pour les entraînements qui se sont déroulés sur trois périodes respectives : 1er septembre 2025 au 31 décembre 2025, 1er janvier 2026 au 31 mars 2026 et 1er avril 2026 au 30 juin 2026.
Ce montant sera prélevé sur le fonds d'aide aux utilisateurs sportifs de l'Espace Mayenne sportif sur la ligne n° 30478 nature 65748 du budget 2026.

Article 2
Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 3
Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Article 4
Il en sera rendu compte en séance du conseil communautaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Président,

Florian Bercault